

Règlement Question pour un Champ'Yon

Article 1 : Objet

Le pôle Universitaire Yonnais, 221 rue Hubert Cailler 85035 La Roche-sur-Yon, organise, du 8/09/2022 au 30/09/2022 inclus un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé Questions pour un Champ'Yon dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 : Accès au jeu

Le Pôle Universitaire Yonnais organise un jeu concours sur Wooclap, ouvert à toute personne physique, étudiant ou travaillant à Nantes Université sur le campus de la Roche-sur-Yon.

Le Pôle Universitaire Yonnais se réserve le droit de demander à tout participant de justifier ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les transmettre ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 : Modalités du jeu

Pour participer au jeu, l'individu doit :

- 1 - Posséder une adresse mail
- 2 - Etudier ou travailler à Nantes Université sur le campus de la Roche-sur-Yon
- 3 - Accepter et respecter le présent règlement
- 4 - Répondre aux questions du jeu concours sur l'application Wooclap

La participation sera considérée complète si les quatre critères ci-dessus sont cumulativement remplis.

Article 4 : Lot à gagner

La dotation mise en jeu est la suivante :

- La coupe Questions pour un Champ'Yon
- 2 entrées pour l'accrobranche « Le grand défi » ou un lot équivalent
- Un bloc notes et un stylo Nantes Université

La dotation ci-dessus décrite ne sera ni reprise, ni échangée contre d'autres objets ou prestations quelles que soient leurs valeurs, et ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque. Si le gagnant ne souhaite ou ne peut prendre possession de son lot, il n'aura droit à aucune compensation d'aucune sorte.

Le Pôle Universitaire Yonnais se réserve le droit de remplacer ce lot par d'autres dotations équivalentes quant à leurs valeurs et caractéristiques, pour quelque cause que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à cet égard.

Article 5 : Tirage au sort et retrait du lot

Afin de désigner le gagnant du jeu concours, un tirage sera réalisé par le Pôle Universitaire Yonnais le 30/09/2021 parmi tous les participants ayant respecté le présent règlement.

Les gagnant(e)s seront contacté(e)s par mail et seront invité(e)s à récupérer leurs cadeaux sur le campus.

En cas de non réponse sous quinze jours, le tirage au sort sera considéré comme nul et entraînera la désignation d'un autre gagnant par un nouveau tirage au sort. Le nouveau tirage au sort se déroulera comme mentionné dans cet article.